MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP -2-6-59 028678

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

7ème année N° 22

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

/ INFORMATIONS POMME DE TERRE N° 1 /

1er Juin 1959.

Zone III (Aveyron-Lozère)
Zones V et VI

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

La maladie existe dans les cultures de primeurs des Vallées (Lot, Aveyron, Tarn, etc...). Le Mildiou peut désormais s'installer dans les cultures dont les plantes ont atteint ou dépassé 20 cm de haut, et spécialement sur les plantes dont les hampes florales sont visibles.

Les rosées matinales entretiennent une humidité qui est d'autant plus durable que la végétation est plus dense.

En conséquence, nous recommandons l'exécution d'un premier traitement avant le 10 juin. S'il survient une pluie de plus de 2 heures, le traitement doit être considéré comme lavé et il devra être refait.

Utiliser :

Bouillie bordelaise et bourguignonne
Sulfate basique de cuivre
Oxychlorure de cuivre
Oxydes cuivreux.

Le Phaltane, le Zinèbe, le Cuprèbe, l'association Zinèbe-cuivre et l'association Zirame-cuivre sont également conseillés.

DORYPHORE

A l'occasion du premier traitement contre le Mildiou de la pomme de terre, réaliser un traitement mixte (anticryptogamique + insecticide).

Le Doryphore est justiciable de :

Arseniate de chaux
Arseniate d'alumine naissant
Roténone
D.D.T.
Chlordane
Lindane
Dieldrine
Camphène chloré
Heptachlore.

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux,
P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon - 16, rue de la République à MONTPELLIER.
Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

P 280